

Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Service : Santé Publique

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS

DECISION DU MAIRE

N° 060/2024

Objet : Mise en place des représentations et des ateliers sur différents thèmes autour de l'égalité filles-garçons,

Le Maire de la commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération n° 7/2020 du conseil municipal du 02/06/2020, visée en préfecture le 05/06/2020, portant délégation accordées au Maire par le conseil municipal,
Considérant la nécessité de travailler autour de l'égalité filles-garçons,
Considérant la volonté de mettre en place des représentations et des ateliers sur différents thèmes autour de l'égalité filles-garçons,
Considérant la commune, qui ne dispose pas en interne des moyens humains et techniques nécessaires pour effectuer cette mission,

DECIDE

Article 1 : De définir par le biais du contrat de cession, les modalités du déploiement des représentations et des ateliers au collège Paul Eluard.

Article 2 : D'autoriser le règlement de la prestation pour un montant de 6 984,10€ à la Coopérative d'Activités et de l'Emploi, CLARA

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera transmis à

- Madame la Préfète de l'Essonne
- Monsieur le Trésorier principal de Sainte-Geneviève-des-Bois
- L'entreprise attributaire du contrat

Fait à Fleury-Mérogis, le 28/05/2024

Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

